

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseiller absent : 4
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 24/01/24
Date d'affichage : 24/01/24

Je certifie le p
conformément
en vigueur, p
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 01/02/2024

ID : 001-210101366-20240201-240209-DE

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 1^{er} février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier février à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna, WEBER Corinne et MARMIER Noëlle M GABILLET François, GONNARD Pierre, VARLET Geoffroy et TEPPE Sébastien.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, VERNUSSE Céline et DREYFUS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 240209 : Recours aux bénévoles. Délibération approuvant la convention

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis en place la commission fleurissement.

Pour assurer le fonctionnement de cette commission, il fait appel, notamment, à des bénévoles afin d'assurer les missions suivantes :

- Fleurissement
- Décorations

Cette organisation sera applicable pour le mandat en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} février 2024

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Le Maire,
Dominique BOYER

